

## DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 24 MARS 2015

Monsieur Le Recteur,  
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Les événements dramatiques de ce début d'année ont conduit le gouvernement et sa Ministre de l'Education Nationale à décréter une « grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République » et à énoncer onze mesures phares.

La FNEC-FP-FO exprime sans aucune ambiguïté son indignation et sa condamnation des actes terroristes criminels qui séquestrent et tuent au nom d'un prétendu droit à contrôler l'expression, à imposer un mode de pensée et de vie et à punir, y compris par la mort, ceux qui s'en écartent.

Mais l'Ecole est-elle responsable de cette situation et de la radicalisation de certains jeunes embrigadés ?

Si elle l'est, n'est-ce pas d'avoir failli, en raison de décennies de réformes destructrices, dans sa mission fondamentale et structurelle de transmission de connaissances et dans le respect du principe institutionnel de laïcité ? C'est au respect plein et entier de cette laïcité et à la restauration de l'autorité de l'Ecole et des enseignants dans la mission fondamentale d'instruction que la FNEC-FP-FO souhaiterait voir œuvrer le ministère.

Est-ce le cas de « la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République » ? En quoi les mesures annoncées par Madame la Ministre agrégeant élus locaux, partenaires du monde économique et associations diverses censées « prolonger l'action de l'enseignement public » dont l'administration ne parvient même pas à dresser une liste exhaustive,

pourraient-elles renforcer la laïcité ? Comment ne pas craindre, au contraire, qu'elles aillent à l'encontre de la préservation de l'Ecole comme « l'asile inviolable où ne pénètrent pas les querelles des hommes » comme le rappelait, dans ses vœux, le Président de la République en citant une circulaire du ministre Jean ZAY ?

Pour que l'Ecole soit cet « asile inviolable » permettant aux élèves de s'épanouir en s'appropriant des connaissances et en s'abreuvant de culture, se forgeant ainsi, sans influence extérieure, une capacité de jugement, un esprit critique et un libre arbitre, il convient que leur soient garantis un encadrement statutaire strict et protecteur de leurs enseignants et un programme national conforme aux valeurs républicaines et laïques.

A l'inverse les réformes qui s'empilent et la dernière en date qui devrait prendre effet à la rentrée 2015, conduisent à la territorialisation de l'Ecole, à son ouverture au monde associatif et à des groupes d'influence de tous ordres, à atomiser ses programmes d'enseignement, à casser le statut enseignant, à flexibiliser et à précariser l'emploi, à le sous-rémunérer, à dissoudre les disciplines, les connaissances et la culture dans un insipide socle commun minimaliste, à mettre en accusation la notation ainsi que les examens nationaux au profit d'une évaluation subjective et de contrôles maisons, etc.

Ils sont justement là tous les ingrédients qui conduisent l'Ecole aux problèmes dont on l'accuse. En tant qu'organisation syndicale libre, indépendante et attachée à une Ecole publique, laïque et républicaine qui instruit, nous ne nous reconnaissons pas dans l'ensemble des onze mesures ni encore moins dans le cadre imposé à la réflexion sur leur mise en œuvre. Nous tenions ici, Monsieur Le Recteur, à rappeler ou peut-être même à expliquer, pourquoi la FNEC-FP-FO n'a pas participé et ne participera pas à ces « assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République » qui se tiennent dans les départements.

Ce CTA se réunit à moins de 3 semaines de la grève inter professionnelle initiée par notre confédération FO. Cette grève met au centre des revendications l'abandon du pacte de responsabilité, de la loi

Macron et de la réforme territoriale qui conduisent à toujours davantage de remise en cause des droits collectifs et des rémunérations des salariés du public comme du privé.

Dans l'Education nationale, cette politique d'austérité se décline en réformes qui se heurtent à un rejet croissant des personnels.

Sur le plan statutaire, la refonte des obligations de services des enseignants du secondaire débouche à présent sur la mise en place des IMP et sur des circulaires d'application. Chacun sait que cela tourne le dos aux attentes de nos collègues : ils ne veulent ni arbitraire local, ni inégalité de traitement, ni hiérarchie intermédiaire. Ils souhaitent le rétablissement des décharges statutaires.

Concernant le projet de réforme du collège, les 20% de l'utilisation de la dotation qui seraient laissés à l'autonomie des établissements, tandis que les enseignements disciplinaires seraient affaiblis au profit d'activités interdisciplinaires, passent très mal auprès des collègues. Ce projet de réforme se situe en cohérence avec le nouveau socle de compétences qui reprend l'essentiel du projet initial malgré les résultats de la consultation qui montraient que plus de 61% des personnels estimaient que les disciplines en étaient trop absentes. Quant à l'introduction d'une seconde langue dès la 5<sup>ème</sup>, il serait inacceptable qu'elle s'accompagne d'une réduction des horaires en 4<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup>. Affaiblir les enseignements disciplinaires, élargir encore les domaines de l'autonomie, mènera à des inégalités toujours plus grandes, à une différenciation des établissements, et à un affaiblissement des connaissances transmises. Ce n'est assurément pas ce que les personnels attendent.

De même, la substitution de l'apprentissage à la voie professionnelle de l'enseignement public n'est pas davantage acceptable.

Sur les rythmes scolaires la dernière enquête rendue publique montre que l'immense majorité de nos collègues est totalement insatisfaite de la réforme.

Les services publics et l'école publique ont besoin qu'il soit mis fin à la politique d'austérité qui se concentre dans le pacte de responsabilité pour que soit créés les postes nécessaires pour faire face à la hausse démographique et améliorer les conditions de travail des agents de l'Etat.

**Quand les salariés ne sont pas entendus, il ne reste plus d'autre voie que de cesser le travail et de manifester : c'est ce que nous ferons le 9 avril dans la grève interprofessionnelle rassemblant les salariés du secteur public et privé.**

Les règles académiques du mouvement du premier degré vont donner lieu à un profilage massif et injustifiable des postes de PE.

On comprend que les emplois nécessitant des certifications particulières (CLIS, RASED, SEGPA, psychologue scolaire...) fassent l'objet d'un traitement spécifique. En revanche, on voit mal pourquoi l'affectation d'un directeur d'école devrait être décidée en dehors du barème. Si ce collègue exerce déjà cette fonction, c'est qu'il a été habilité par sa hiérarchie. Pourquoi devrait-il subir un nouvel « entretien d'embauche » sur des critères aussi vagues que « l'adéquation étroite du lien poste/compétence » ?

Il en va de même pour les PE en REP+. Pourquoi ces postes devraient-ils être profilés ? Les PE exerçant en éducation prioritaire le font en connaissance de cause. Ils disposent, comme leurs collègues, des mêmes qualifications décernées par l'autorité académique. De plus, ils bénéficient d'allègements de service et d'heures de formation pour les aider dans leurs missions.

Dans le second degré, ces profilages prennent parfois un tour cocasse. Par exemple, demander à un PLP en Génie Bois qui est censé pouvoir enseigner à des élèves de CAP Charpente d'avoir « des connaissances spécifiques dans le domaine de la ...charpente ». Ou bien inviter un professeur d'arts plastiques à « joindre dans un dossier la nature de ses pratiques artistiques personnelles. ». A ce train-là, on demandera bientôt aux professeurs d'éducation musicale s'ils connaissent la musique. On pourrait multiplier les exemples écrits à la même encre managériale.

A la FNEC-FP-FO, nous pensons que la raison de ces profilages n'est nullement technique. Elle est politique. Il s'agit d'instaurer une contractualisation et une individualisation des droits qui vont transformer les collègues en candidats permanents au concours de beauté, en attendant de les confier aux collectivités territoriales.

La FNEC-FP-FO réaffirme son attachement à un mouvement transparent basé sur le barème et vérifié par les représentants du personnel.

**Pour les personnels administratifs** : la situation est difficile, compliquée et inquiétante :

A la rentrée 2015, seulement 100 postes, tous corps confondus, seront créés au niveau national alors que plus de 8 000 ont été supprimés les années précédentes. Les 12 postes créés dans l'Académie ne seront pas suffisants pour améliorer la situation. Rappelons que des dizaines de postes ont été supprimés ces dernières années, que ce soit dans les services déconcentrés ou en EPLE.

Les perspectives de promotions des personnels se réduisent à peu de postes offerts alors que les missions ne correspondent souvent plus à leur grade de recrutement.

Pour la FNEC-FP-FO, le bilan de l'évolution des régimes indemnitaires des personnels non enseignants peut se résumer à : de pas grand-chose à presque rien.

Les services académiques ont déjà été lourdement touchés par la réforme de la nouvelle gouvernance, celle-ci ayant entraîné moins de service public, moins de proximité et plus de suppressions de poste, par la fusion et la mutualisation de services et la mise en place de plates-formes interdépartementales. Les mutualisations présentées en CTSA confirme la réforme, les DSDEN se vident peu à peu.

Ces mutualisations, la réforme territoriale et les fusions et réorganisations qui en découleraient, ne seraient pas sans conséquences sur

la vie professionnelle de chaque agent et sur sa carrière quelle que soit son affectation. Par exemple, lors du mouvement de l'année dernière, très peu d'agents ont obtenu satisfaction lorsqu'ils demandaient le département des Landes. C'est pourquoi la FNEC-FP-FO a voté au CTSA contre le projet de mutualisation et de répartition des postes.

Pour les ELPE, les 5 postes octroyés par le Ministère, ne suffiront pas à répondre aux besoins. Oui, le nombre d'établissements sous dotés est considérable et nous sommes dans une situation d'augmentation des effectifs et de créations d'établissements. Nous considérons également que l'attribution de demi-postes va compliquer le travail des agents. Nous savons aussi qu'il n'est pas facile pour un agent d'être sur deux établissements. Pour la FNEC-FP-FO, il s'agit d'un frein à leur carrière, d'une atteinte à leur droit à la promotion et à une remise en cause de leur statut.

**Médecine de prévention** : Si la FNEC-FP-FO ne peut qu'approuver la création d'un poste de médecin scolaire supplémentaire pour les Pyrénées-Atlantiques, même si cela ne répond que très peu aux réels besoins du terrain dans toute l'Académie de Bordeaux, pour autant nous profitons de ce point sur les moyens en personnel médical pour alerter le CTA sur le véritable « désert médical » qui touche tous les personnels de l'Éducation nationale en matière de médecine de prévention.

Ainsi, un seul exemple qui illustre parfaitement cette situation dramatique : les Landes n'ont aucun médecin de prévention et les personnels, qui ont même parfois une « RQTH », se voient contraints de se déplacer sur Pau ou Bayonne pour une visite de médecine de prévention.

Nous tenons ici à rappeler le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié par le décret 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction publique.

Dans l'article 24-1, il est notamment stipulé que « Les agents font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans. Ils fournissent à leur administration la preuve qu'ils ont satisfait à

cette obligation. A défaut, ils sont tenus de se soumettre à une visite médicale auprès du médecin de prévention de leur administration. »

Aussi, la FNEC FP-FO vous demande, Monsieur le Recteur, de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en matière de créations de postes de médecins de prévention, afin que tous les personnels de l'Education nationale de l'Académie de Bordeaux puissent bénéficier du droit à une visite médicale de prévention tous les 5 ans.

A défaut, nous vous demandons de prévoir un plan pluriannuel de visites de prévention pour tous les personnels.

**Concernant les moyens d'éducation et de surveillance**, nous regrettons que les nouvelles méthodes de répartition théorique des moyens, qui sont d'ailleurs largement insuffisants, ne considèrent plus les spécificités des LP. Les nombreuses difficultés existantes dans ces établissements vont donc encore s'aggraver.

**Venons-en aux 84 postes d'enseignants créés, dont seulement 5 sont des postes de PLP**. Bien sûr, certains peuvent considérer que c'est toujours mieux que lorsque nous avons des suppressions de postes. Mais soyons réalistes, ce nombre de créations est largement insuffisant pour que nous puissions assumer correctement, c'est-à-dire sans de nouvelles dégradations de nos conditions de travail, l'augmentation démographique.

Mais il y a pire encore. En effet, si l'Administration respectait les textes concernant les calculs de DGH en LP, ou si elle respectait les instances représentatives de l'Education nationale, comme par exemple ce CTA, alors le nombre de créations de postes, notamment de postes de PLP, serait plus conséquent. D'ailleurs, nous reviendrons au cours de ce CTA, notamment en questions diverses, sur les pratiques de l'Administration qui ne sont plus respectueuses des règles établies et qui montrent un profond mépris pour les élus des personnels, tant au niveau académique qu'à celui des EPLE. Notre organisation est en train de réfléchir à l'intérêt de participer aux prochaines instances. En effet, il semble évident que tout se décide ailleurs qu'ici. Nous avons de plus en plus le sentiment de perdre notre

temps, notamment lorsque nous participons aux différents groupes de travail préparatoires au CTA.

Pour terminer Monsieur Le Recteur, nous souhaitons soumettre au vote des membres du CTA, le vœu suivant :

**Le CTA affirme son opposition :**

- à un temps de travail défini dans le cadre de la fonction publique soit 1607h, permettant d'augmenter le temps de travail des personnels enseignants ;
- à des obligations de service définies localement au travers de la mise en place des IMP.

**Le CTA se prononce :**

- pour le maintien des statuts, programmes et horaires disciplinaires nationaux ;
- pour une définition des obligations de service des personnels enseignants exclusivement en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement ;
- pour l'abandon des projets de décrets instituant les IMP et le rétablissement de toutes les heures de minoration de service ;
- pour l'abrogation du décret du 20 août 2014, traduction dans l'Education nationale des politiques d'austérité dans le cadre du pacte de responsabilité.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO  
**Eric Mouchet**  
**Bruno Arbogast**  
**Marie-Laure Saulnier**  
**Marc Guyon**